



FEDERATION DES INGENIEURS GEOMETRES-TOPOGRAPHES

B.P. 5162 Kinshasa/Gombe 10 Bureau : 33g/h, Imm.Rwindi, avenue Kitona, Gombe-Kinshasa
Tél. : (+243) 998963665 / 999938534 E-mail : geomtrepluriel@hotmail.com
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Agrément n°0512/0716/DUJUST/CUL.ASSO/2001

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2005 PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE FEDERAL

Vu l'article 1 des Statuts de GEOMETRE PLURIEL ASBL consacrant la création à la date du 15 juillet 2001 ;

Vu l'article 14 des Statuts de GEOMETRE PLURIEL ASBL disposant des modalités de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire ; notamment par un avis motivé des membres effectifs ;
Vu l'urgence et la nécessité :

L'Assemblée Générale extraordinaire décide sur les deux points adoptés de l'ordre du jour :

1. Le Comité Fédéral se compose à ce jour des personnalités suivantes désignées aux fonctions respectives, en regard de leurs noms :
 - Le Président : **Benjamin M. MWENELWATA**
 - Le Vice-Président : **Séraphin MATSHITSHI**
 - Le Secrétaire : **Freddy MBOMA**
 - Le Rédacteur en Chef du Bulletin GEOMETRE INFOS : **Julien SANIMOTO**
 - Le Président de la Commission Cadastre et Remembrement : **Willy NGOLO MASIETA**
 - Le Président de la Commission Evaluations et Expertises : **Pedro MUNGANGA**
 - Le Président de la Commission Topographie et Techniques Spatiales : **PIUS MONDENGÉ**
 - Le Trésorier : **Philémon KYAKIMWE**
 - Le Conseiller : **Boly MUSHAMALIRWA**
2. Le Président du Comité Fédéral a mandat de procéder à la modification du Règlement Intérieur pour l'efficacité dans l'action des différents organes de l'association ;
3. Toutes les dispositions contraires à la présente sont sans effet juridique et les Concernés sont priés de prendre contact avec le bureau du Comité Fédéral pour des dispositions utiles pour leurs nouvelles fonctions.

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire



Le Président du Comité Fédéral

Benjamin M. MWENELWATA

FIG : FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION COMME ASSOCIATION MEMBRE

* Version en français (texte récupéré sur formulaire original)

1. Nom de l'association

« GEOMETRE PLURIEL », GP sigle, FEDERATION DES INGENIEURS GEOMETRES-TOPOGRAPHES, association sans but lucratif

2. Adresse :

B.P. 5162 Kinshasa/Gombe 10 Bureau : 33g/h, Immeuble Rwindi, avenue Kitona, Gombe-Kinshasa REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

3. Téléphones :

- (+243) 998963665
- (+243) 999938534

4. Fax n° : none

5. Courriel :

geometrepluriel@hotmail.com

Adresse page web : none

6. Nom du Président :

BENJAMIN M. MWENELWATA

7. Administration

L'adresse ci-dessus est celle du bureau permanent de l'association.

Le Responsable : Ingénieur FREDDY MBOMA, Secrétaire Général

Employés : 2 personnes (1 Secrétaire, 1 Relations Publiques)

8. Date de formation de l'association :

Autorisation légale : 03 décembre 2001

9. Objectifs et éthique : page séparée

10. Etapes d'entrée vers l'adhésion : page séparée

11. Membres :

- Qualifiés au titre d'Ingénieur Géomètre-Topographe (5 ans + 2 ans expérience professionnelle entre le graduat et le niveau terminal) : 15
- Membres au titre d'Ingénieur technicien gradué (3 ans) : 10

12. % des membres qualifiés dont la principale activité est :

• Hydrographie :	8 %
• Positionnement / mesures	8 %
• Mesures d'ingénieurs	12%
• Gestion foncière	28%
• Expertise Immobilière	16%
• Coûts et métrés	16%

13. Reconnaissance statutaire : feuille séparée

14. Emplois :

% des membres qualifiés :

– Indépendants ou salariés de la profession libérale	20%
– Enseignants	4 %
– Fonctionnaires	66%
– Commercial et autres	10%

15. Cotisations

Année 2005 :

- Ingénieur Géomètre-Topographe	: 50 \$ USD
- Ingénieur technicien gradué Géomètre-Topographe	: 20 \$ USD

16. Prestation envers les membres

Publications :

- Titre : « Géomètre Informations » : Bulletin mensuel
- Titre : « La Précision » : Revue trimestriel (en projet)

Autres services : aucune

FIG : FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION COMME ASSOCIATION MEMBRE

Feuille séparée

9. Objectifs et éthique :

Les Statuts et Règlement Intérieur font suite à la présente et disposent des objectifs de notre association. Nous précisons qu'il existe des mesures disciplinaires à l'endroit des membres dans le Règlement Intérieur de l'association.

Ethique et déontologie :

Notre pays connaît un début de développement de ses institutions après une guerre de 4 ans, cependant, il y a lieu de signaler que le métier de Géomètre-Topographe en RDCongo est régi par la constitution qui dispose des métiers à caractère libéral, mais nous ne disposons pas encore d'un décret présidentiel instituant un Ordre des Géomètres et Topographes en RDCongo.

Mais chaque association, se voulant légale est autorisée à fonctionner suivant les prescrits de leurs statuts et règlement intérieur en attendant la promulgation de la loi par le parlement et le décret présidentiel le sanctionnant.

Seuls les Géomètres Experts assermentés bénéficient des textes qui les assimilent aux OPJ à compétence restreinte.

Les Géomètres du Cadastre sont fonctionnaires de l'Etat et bénéficient du statut de carrière de l'administration, mais ne disposent pas des textes propres sous forme d'arrêtés ni de réglementation. Il y a par contre des directives techniques sur les opérations du cadastre devant être respectés par les Ingénieurs Géomètres – Topographes.

Dans l'avenir, notre association a mis en chantier une commission spéciale sur les travaux des textes de l'Ordre des Géomètres-Topographes en RDCongo. La proposition au Parlement ne peut intervenir qu'après les élections démocratiques en 2006.

10. Etapes d'entrée vers l'adhésion :

a. Les Titres portés par les membres

- i. Ingénieur-technicien Géomètre-Topographe
- ii. Ingénieur Géomètre-Topographe

b. Les niveaux de qualification académique requis pour obtenir ces titres :

- i. 1 année préparatoire + 3 ans graduat (4 ans)
- ii. 1 année préparatoire + 3 ans graduat + 2 années professionnelles + 2 années ingénieurs (7 ans)

c. Les programmes de formation professionnelle à ces niveaux

Les programmes sont disponibles à l'Institut du Bâtiment et des Travaux Publics, section Géomètre-Topographe de Kinshasa

I.B.T.P./Section GT
B.P. 4731 Kinshasa / Ngaliema

d. *Quelle expérience professionnelle agréée est requise en complément de la formation, pour admission au titre dans votre association*

Les membres sont tenus de réaliser des études ou travaux dans une de filiales de leur formation et disposer dans la mesure du possible d'un emploi dans les domaines de formation.

e. *Quelles modalités et moyens s'appliquent à la formation continue – sur une base volontaire ou obligatoire*

Le système des bourses de formation continue a été supprimé dans notre pays vers les années 1980 par les pouvoirs publics. Les étudiants dans l'enseignement supérieur contribuent seuls au financement de leurs études, à cela, les inscriptions sont fonctions des moyens. Mais pour la plupart, la formation continue est obligatoire pour les deux titres obtenus à l'IBTP.

f. *L'admission éventuelle de techniciens, ou de membres autrement ou différemment qualifiés, dans votre association – et les qualifications requises à ces niveaux*

- Les techniciens géomètres – topographes sont membres effectifs de l'association
- Les membres autrement qualifiés bénéficient d'un statut de sympathisant ou Consultant (suivant le besoin) au Comité Fédéral, mais ne disposent de droit de vote aux Assemblées.

13. *Reconnaissance Statutaire*

- Notre association est régie par un statut de l'association.

En rapport avec les activités, il y a dans notre pays une centaine de qualifiés de notre profession, cependant peu se sont réunis en association par le fait d'avoir adhéré soit au Statut de carrière de l'administration publique (la majorité), soit par manque d'une structure d'encadrement comme la nôtre.

Par conséquent, il n'y a aucune exclusivité dans les missions de ceux des nôtres ou ceux qui ne sont pas de l'association. Nos membres viennent et du privé et de l'administration. On peut cependant noter que :

- les missions du cadastre sont du domaine de l'Etat
- Les Expertises judiciaires sont le seul apanage des Géomètres assermentés ;
- Les missions topographiques sont indépendantes.

16. *Prestations envers les membres*

- Nous avons un projet arrêté d'un bulletin interne du nom de « Géomètre Infos », dont la parution était programmée mensuelle ;
- En plus, l'association projette, une revue trimestrielle du nom de « Précision », dont la parution n'a pas encore eu lieu.

Nous croyons avoir fourni les réponses supplémentaires pouvant appuyer notre candidature à l'adhésion comme association membre de la Fédération Internationale des Géomètres, FIG et vous remercions.

Le Comité Fédéral, ce 27/09/2005 à Kinshasa, RDC